



PRÉCONISATIONS DE GESTION POUR DES ESPÈCES DE VIEILLES FUTAIES



- Cette fiche de recommandations fait partie d'un outil de mise en œuvre du **Programme Régional de la Forêt et du Bois** (PRFB), visant à aider à la prise en compte dans la gestion forestière des espèces animales et végétales emblématiques et menacées. Elle est issue d'un travail partenarial entre forestiers et naturalistes.
- Cette fiche n'a pas de caractère réglementaire et n'est pas imposée dans les documents de gestion durable, mais relève d'une boîte à outils dans laquelle les forestiers qui souhaitent s'investir davantage pour la protection de la biodiversité pourront trouver des mesures concrètes à mettre en œuvre, lorsqu'ils sont en présence de l'une de ces espèces.
- Cette fiche ne conditionne pas l'accès à des aides publiques de gestion durable de la forêt. Certains objectifs pourront être atteints à court terme, d'autres nécessiteront une longue évolution dans la gestion.

L'ensemble de l'outil et de son fonctionnement est présenté à la page internet :

http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html

Espèce	Statut liste rouge Rhône-Alpes	Statut liste rouge Auvergne
Gobemouche noir*	Vulnérable	En danger
Pouillot siffleur*	En danger	Vulnérable

* Espèce protégée au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement



Sensibilité annuelle

J F M A M J J A S O N D

Échelle de prise en compte

- Parcelle
- Massif forestier
- Trame verte départementale



Le **Gobemouche noir** est strictement **insectivore** et étroitement liée à l'existence de **cavités** dans les troncs d'arbres qu'il utilise pour nicher. À l'origine, il niche dans les **massifs forestiers**, préférant les peuplements de feuillus âgés ou mélangés avec des pins. Il apprécie particulièrement les vieilles futaies sans sous-étages de végétation, un sol dégagé sous les arbres favorisant la chasse aux insectes qu'il capture en vol ou à terre. Il peut également nicher en **bordure de forêt**, dans les parcs arborés et les vergers. Dans les régions méridionales, il apprécie les vieilles châtaigneraies ; il utilise aussi les vieilles chênaies.

Espèce forestière par excellence, le Pouillot siffleur ne se satisfait pas de tous les types de boisements. Il a besoin de peuplements à la voûte forestière continue et élevée, au sous-bois dégagé et au sol couvert d'un humus de feuilles mortes. Il fréquente ainsi les vieilles chênaies en plaine ou les hêtraies de pente. Il vit très rarement dans les forêts de résineux. Le nid est construit au sol à des endroits à végétation rare ou absente.





PRÉCONISATIONS DE GESTION



	Entreprise de travaux forestiers	Gestionnaire forestier	Administration
Maintenir au sein du peuplement des parcelles avec des futaies âgées	Précautions de chantier : Suivre les consignes de martelage.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Martelage ou tournées : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages.	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Maintenir la continuité du couvert boisé	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées.	Document de gestion durable : Objectif à intégrer. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de chantier à prévoir.	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Maintenir un maximum d'arbres « bio »* : de 5/ha au minimum jusqu'à un optimum 10/ha ou plus) et en marquer progressivement une partie (2 ou 3 /ha) qui seront réservés hors exploitation. * arbre porteur de dendro-microhabitats (cavités, écorces décollées, fentes), arbre de gros diamètre présentant des signes de sénescence	Précautions de chantier: Suivre les consignes de martelage et respecter les arbres bio marqués. Éviter de couper des tiges non désignées par le gestionnaire pour « faire propre ». Au cours des travaux dans les jeunes peuplements, ne pas éliminer systématiquement tous les arbres mal conformés et conserver des sujets des essences secondaires.	Document de gestion durable: Éléments particuliers à identifier et objectif de « stock » d'arbre bio à intégrer. Martelage ou tournées: Identification et marquage sur le terrain lors des martelages. Suivi quantitatif pour ajustement des consignes d'un martelage sur l'autre. Des arbres de mauvaise qualité mais potentiellement intéressants au titre de la biodiversité peuvent être marqués dès le stade des jeunes peuplements, au titre des arbres « bio ». Des consignes d'éclaircie peuvent aussi être passées pour ne pas éliminer systématiquement les sujets d'essences secondaires, ou les individus mal	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.

CONTACTS ET PLUS D'INFORMATIONS

conformés.

Pour plus d'information sur les espèces, leur répartition ou des actions de gestion à réaliser, vous pouvez consulter et contacter :

> LPO Auvergne-Rhône-Alpes Baptiste Doutau <u>baptiste.doutau@lpo.fr</u>